



Conférence

Droit et intelligence artificielle

HAUTE ÉCOLE DE GESTION ARC
ILCE - Institut de lutte contre la
criminalité économique
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel

Jeudi 18 janvier 2024
9h00 - 16h30
(accueil dès 8h30)

www.ilce.ch

Description

Ce colloque s'insère dans le cycle des « Journées de droit et nouvelles technologies » organisées par l'ILCE. Ces journées ont pour vocation de fournir des points de vue pointus de la part de chercheur-euse-s, ainsi que de professionnel-le-s sur des questions d'actualité. En 2024, le colloque est centré sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine juridique, une évolution qui ouvre de nombreuses portes sur l'avenir, mais soulève également plusieurs interrogations.

Public cible

Ce colloque s'adresse aux avocat-e-s, aux juristes, aux professionnel-le-s de la poursuite pénale, aux intermédiaires financiers, aux chercheur-euse-s et étudiant-e-s ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par la thématique.

Programme (matinée)

08h30 - 09h00	Accueil (croissant et café)
09h00 - 09h10	Ouverture du séminaire Olivier Kubli, Directeur, Haute école de gestion Arc
09h10 - 09h40	Intelligence artificielle : fondements et exemples pratiques Maximiliano Jeanneret Medina, Adjoint scientifique, IDO, Haute école de gestion Arc Luca Brunoni, Maître d'enseignement, ILCE, Haute école de gestion Arc
09h40 - 10h10	Aspects réglementaires de l'intelligence artificielle Frédéric Erard, Dr. en droit, Avocat, CIPP/E Livio di Tria, Consultant spécialisé en droit des nouvelles technologies, CIPP/E, CIPM
10h10 - 10h40	Artificial intelligence and tort law: general challenges and regulatory answers Jan De Bruyne, Assistant professor IT law KU Leuven CiTiP-imec, eLaw Leiden University
10h40 - 11h00	Pause
11h00 - 11h30	L'intelligence artificielle dans l'administration publique Michael Montavon, Université de Fribourg
11h30 - 12h00	Smart criminal justice: exploring the use of algorithms in the Swiss criminal justice system Simone Brunner, Collaboratrice scientifique, Université de Saint-Gall
12h00 - 12h20	Intelligence artificielle et investigation numérique Olivier Beaudet-Labrecque, Doyen et Professeur associé HES, ILCE, Haute école de gestion Arc
12h20 - 13h50	Repas

Programme (après-midi)

- 13h50 - 14h20 Quelle responsabilité pénale pour les concepteurs, propriétaires et utilisateurs d'intelligences artificielles ?
[Ludovic Tirelli, Dr. en droit, Avocat spécialiste FSA droit pénal, Chargé de cours à la Haute école de gestion Arc](#)
- 14h20 - 14h50 L'IA, facteur d'amélioration de la lutte AML dans le secteur bancaire : comment et à quelles conditions ?
[Agnès Baubault, DPO-Senior Compliance Officer, Société Générale Private Banking \(Suisse\) SA](#)
[Raffael Maio, Chief Strategy Officer, NetGuardians](#)
- 14h50 - 15h10 Aspects éthiques de l'intelligence artificielle
[Grégoire Geissbühler, Dr. en droit, Avocat, Schmidt & Associés, Genève, Chargé de cours à l'Université de Lausanne](#)
- 15h10 - 15h30 Pause
- 15h30 - 16h20 Atelier à choix :
1. Rédiger des contrats avec ChatGPT et les Large Language Models
[Grégoire Geissbühler, Dr. en droit, Avocat, Schmidt & Associés, Genève, Chargé de cours à l'Université de Lausanne](#)

L'objectif de cet atelier est de se familiariser avec l'utilisation des Large Language Models dans le cadre de la rédaction contractuelle. Les participants apprendront des techniques et des stratégies afin d'utiliser ces outils tout en gardant à l'esprit la volonté des parties et la réglementation locale.
 2. Enjeux de l'IA pour la sécurité et la confidentialité des données
[Yvann Barras, Directeur et Consultant, YB Conseils & Solutions Sàrl, Spécialiste certifié en sécurité de l'information et protection des données](#)

Cet atelier vise à proposer une approche des défis et des opportunités que présente l'IA en matière de sécurité de l'information et de confidentialité. A travers des exemples concrets et des analyses pratiques, les participants seront en mesure d'identifier des vulnérabilités potentielles ainsi que les bonnes pratiques pour garantir une utilisation sécurisée de l'IA.
 3. Intelligence artificielle en pratique : étude de cas et recommandations
[Gabriel Avigdor, Avocat-conseil, CIPP/E](#)

L'objectif de cet atelier est de passer en revue différents cas réels d'outils utilisant l'IA sous forme de discussions et d'échanges afin d'appréhender les enjeux juridiques.
- 16h20 - 16h30 Clôture

Lieu

HEG - Haute école de gestion Arc - Campus Arc 1
Espace de l'Europe 21 - 2000 Neuchâtel - Auditorium 224, 2^e étage.

Accès

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics.

Notre bâtiment Campus Arc 1 se situe à 500m à l'est de la gare de Neuchâtel.
Arrêt de bus : Gare / Blaise Cendrars

Inscription

Délai : mercredi 10 janvier 2024
En ligne sur: <https://bit.ly/colloque18>

Finance d'inscription

(pauses-café et repas de midi compris)

Professionnel-le-s : CHF 100.-
Etudiant-e-s : Gratuit / CHF 35.- avec repas

La finance est considérée comme due dès l'inscription, sans possibilité de remboursement.

Responsable du séminaire

Luca Brunoni, Maître d'enseignement, ILCE, Haute école de gestion Arc

Organisation / Contact

Fabienne Schader
E-mail : fabienne.schader@he-arc.ch
Tél : +41 32 930 20 15
HEG - Haute école de gestion Arc - www.he-arc.ch